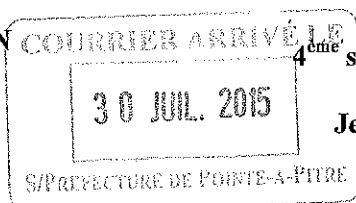


DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2015

Jeudi 16 juillet 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/184

**Procédure de rétrocession
du réseau d'eau potable alimentant
le Centre Hospitalier Gériatrique du Raizet
(CHGR) à Pointe d'Or Abymes**

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 31		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON (jusqu'à 12h16)	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO (jusqu'à 13h02)	
Mme Juliana	FENGAROL (à partir de 11h06)	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN (jusqu'à 12h42)	
M. Olivier	SERVA (jusqu'à 12h44)	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE (jusqu'à 12h29)	

Excusés représentés : 3**Vice-Président :**

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)

Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marlène MELISSE-MIROITTE
Procuration à M. Jean-Charles SAGET
Mme Corinne PETRO
Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Excusés non représentés : 3**Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :**

Mme Marie-Camille MOUNIEN (à partir de 12h06)
Mme Lyliane PIQUION

Conseiller Communautaire :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Absents : 13**Vice-Président :**

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18)
M. Dominique THÉOPHILE
Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY (à partir de 11h53)
M. Harry DURIMEL
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange LEBLANC
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Alix NABAJOTH
Mme Ketty WALPO

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement son article L1523-2 modifié par la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°10.12.09/117 du 14 décembre 2010 portant choix du délégataire et approbation du contrat de délégation par gérance du service public d'eau potable ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04.03/162 votée le 29 avril 2015 portant examen et vote du budget annexe Eau potable – Exercice 2015 ;
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental de la GUADELOUPE n°2015/98/2 et CP/A 18 B 1 du 7 mai 2015 ;
- VU la lettre du Directeur du Centre Hospitalier Gériatrique du Raizet (*CHGR*) en date du 9 avril 2015 ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Eau de CAP Excellence réunie le 13 mai 2015;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – D'approuver la rétrocession du réseau d'eau potable d'un linéaire de 350 mètres, de nature PEHD thermosoudable et de diamètre 160 posé par le Centre Hospitalier Gériatrique du Raizet (*CHGR*) à Pointe d'or aux Abymes.

ARTICLE 2 – De demander le transfert au bénéfice de CAP Excellence, des garanties de parfait achèvement et décennales des entreprises ayant réalisé les travaux de pose de réseau pour la prise en charge des défaillances, liées à des malfaçons ou à des non-conformités de l'ouvrage, et qui interviendraient après la rétrocession du réseau.

ARTICLE 3 – D'autoriser le Président à inscrire l'ouvrage dans la liste des biens remis en exploitation au titre du contrat de gérance sur le territoire des Abymes.

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur du CHGR, Monsieur le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe ainsi qu'à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **29 JUL. 2015**

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le **30 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Directeur du CHGR, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le **31 JUL. 2015**



100 000 000

100 000 000

100 000 000

100 000 000

100 000 000

100 000 000

100 000 000

100 000 000